



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 20 avril 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussières, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Ralph Mercier
Carole Bégin-Giroux	Patrick Paquet
Pierre Blouin	Guy Perrault
Francine Bouchard	François Picard
Richard Côté	Ginette Picard-Lavoie
André Demers	Gérald Poirier
Raymond Dion	Paul Shoiry
Anne Guérette	Marc Simoneau
Jacques Joli-Coeur	Jacques Teasdale
Gérard Landry	Denise Tremblay Blanchette
Louise Lapointe	Denise Trudel
Lisette Lepage	Marie France Trudel
André Letendre	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret
Gilles Marcotte	

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Sont absents: Monsieur le conseiller Michel Fecteau
Madame la conseillère Anne Létourneau
Monsieur le conseiller Jean-Marie Matte

À 17 h 02, monsieur le président Yvon Bussières constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CV-2009-0393 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Questions découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 9 avril 2009

Étant donné son absence pendant le vote et les discussions dans le dossier EX2009-001, lors de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009, monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a un intérêt pécuniaire dans ce dossier intitulé : « *Autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication et la signature d'un contrat pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi et sur le site d'ExpoCité, excluant Expo Québec et d'autres événements* », lequel a fait l'objet d'une décision lors de cette séance du conseil par l'adoption de la résolution CV-2009-0343.

CV-2009-0394 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 9 avril 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la ville tenue le 9 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2009

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 7 avril 2009.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 17 mars 2009.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 9 avril 2009, relative à la réintégration de monsieur le conseiller Guy Perrault comme membre du comité exécutif de la Ville de Québec, et ce, conformément à l'article 20 de la *Charte de la Ville de Québec*.
- Dépôt de la déclaration de monsieur le conseiller Guy Perrault, en date du 14 avril 2009, attestant qu'il exerce à plein temps ses fonctions de conseiller et membre du comité exécutif, conformément à l'article 7 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec*, à compter du 9 avril 2009.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois de mars 2009;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009. (AP2009-185)
- Dépôt, par madame la conseillère Francine Bouchard, de la résolution A3-2009-0105, adoptée par le conseil d'arrondissement Sainte-Foy – Sillery le 14 avril 2009, relative au Carrefour des aînés de la Capitale.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par monsieur Robert Bilodeau, de deux (2) lettres, la première en date du 17 avril 2009, signée par monsieur Daniel Petit, député de Charlesbourg - Haute-Saint-Charles et la seconde, en date du 17 avril 2009, signée par monsieur Gérard Deltell, député de Chauveau, toutes deux relatives à la revitalisation du secteur des Eaux-Fraîches.

Avis de proposition

Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose les trois (3) avis de proposition suivants :

- avis de proposition relatif à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers à Lac-Saint-Charles;
- avis de proposition relatif à l'installation de mini-bacs de recyclage pour les batteries domestiques et pour les téléphones cellulaires désuets;
- avis de proposition relatif à la réouverture du point de service de Lac-Saint-Charles;

Madame la conseillère Anne Beaulieu dépose un avis de proposition relatif à l'incinérateur de Québec.

CV-2009-0395 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mars 2009, concernant les limites de l'arrondissement La Cité - DG2009-030 (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu :

- 1° de donner suite, en partie, à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 mars 2009, tel que formulé, puisque la limite actuelle doit être revue pour intégrer tout le site du Collège François-Xavier Garneau à l'arrondissement La Cité, tel que montré à l'annexe 3 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° de demander au gouvernement du Québec de modifier la *Charte de la Ville de Québec* afin que l'ancienne limite ouest de l'arrondissement La Cité, telle qu'elle existait avant l'adoption du projet de loi 93, soit rétablie en y intégrant tout le site du Collège François-Xavier-Garneau (lot 1 737 785 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec) dans l'arrondissement La Cité;
- 3° que cette modification à la *Charte de la Ville de Québec* aux limites des arrondissements La Cité et Sainte-Foy – Sillery soit en vigueur pour les élections municipales du 1^{er} novembre 2009 et qu'à cette fin, le gouvernement du Québec décrète les nouvelles délimitations des districts électoraux 2 et 12 de la ville, et ce, malgré l'article 36 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* et les dispositions du *Règlement sur la division du territoire de la ville en districts électoraux*, R.V.Q. 1409.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0396 Félicitations pour le succès remporté lors de la première édition du Hockeyfest et en particulier à monsieur Claude Foster de l'Office municipal d'habitation de Québec

Attendu que s'est tenue récemment la première édition du Hockeyfest de l'Office municipal d'habitation de Québec;

Attendu que l'objectif de ce tournoi amical visait à favoriser le rapprochement entre les jeunes de milieux défavorisés, les policiers, les politiciens et les adultes qui leur viennent en aide;

Attendu que plus de cent-vingt-cinq (125) personnes ont participé à l'événement, dont plusieurs bénévoles;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations pour le succès remporté lors de la première édition du Hockeyfest de l'OMHQ et en particulier à monsieur Claude Foster de l'Office municipal d'habitation de Québec.

Adoptée à l'unanimité.

CV-2009-0397 Félicitations à madame Graziella Poitras Drolet qui célébrera son 101^e anniversaire de naissance le 29 mai 2009

Attendu qu'en date du 29 mai 2009, madame Graziella Poitras Drolet, résidente de la ville de Québec, célébrera son 101^e anniversaire de naissance;

Attendu que cette centenaire, originaire de la grande ville de Québec, mérite toute notre admiration;

Considérant que la célébration d'un 101^e anniversaire de naissance est peu commun et qu'il est important de le souligner;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de souligner le 101^e anniversaire de naissance de madame Graziella Poitras Drolet et de lui souhaiter encore plusieurs années de bonheur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0398 Demande de délai additionnel jusqu'au 4 mai 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 - Construction de l'axe EST/OUEST reliant l'avenue du Lac Saint-Charles et le boulevard Valcartier - DG2009-031 (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 4 mai 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Steeve Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009, à l'effet que le conseil municipal débloque les sommes prévues au programme triennal d'immobilisations 2009-2010-2011 afin de procéder rapidement à la réalisation des études et à la confection des plans et devis pour permettre l'exécution de certains travaux préparatoires dans le dossier de la construction de l'axe EST/OUEST reliant l'avenue du Lac Saint-Charles et le boulevard Valcartier et ainsi permettre le début des travaux, dès l'apport financier des gouvernements fédéral et provincial.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0399 Demande de délai additionnel jusqu'au 4 mai 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009 - Réalisation du « Programme de fermetures des fossés » dans le secteur des Eaux-Fraîches - DG2009-032 (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 4 mai 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 avril 2009, à l'effet que les membres du conseil municipal recommandent à l'administration de faire modifier les Règlements R.V.Q. 1251, R.V.Q. 1359 et R.A.V.Q. 319 afin que les sommes restantes soient destinées à la réalisation du « Programme de fermetures des fossés » dans le secteur des Eaux-Fraîches.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0400 Contrat entre la Ville de Québec et le « Cirque du Soleil inc. » en vue de la réalisation d'un projet d'animation urbaine de grande envergure, connu sous le nom de « Le Spectacle », pour les années 2009 à 2013 - DT2009-028 (CT-DT2009-028) — (Ra-1465)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat à intervenir entre la Ville de Québec et le « Cirque du Soleil inc. », relativement au versement d'une somme de 34 426 875 \$ incluant les taxes en vue de la réalisation, de l'animation et de l'organisation de l'événement « Le Spectacle », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel et répartis comme suit :

- 7 111 125 \$ incluant les taxes, pour l'année 2009;
- 6 546 750 \$ incluant les taxes, pour l'année 2010;

- 6 772 500 \$ incluant les taxes, pour l'année 2011;
- 6 885 375 \$ incluant les taxes, pour l'année 2012;
- 7 111 125 \$ incluant les taxes, pour l'année 2013;

sous réserve de l'affectation d'une somme de 5 000 000 \$ au Fonds des grands événements pour l'année 2009 (FN2009-020) et sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011, 2012 et 2013 par les autorités compétentes.

Monsieur le conseiller Pierre Blouin demande le vote.

Ont voté en faveur : Monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

A voté contre : Monsieur le conseiller Pierre Blouin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement son siège.

CV-2009-0401 Vente du lot 4 195 531 du cadastre du Québec avec bâtiment dessus construit - Arrondissement Laurentien - GI2009-057 (Ra-1462)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu de vendre, à madame Josée Caron, pour un montant de 100 000 \$ taxes non applicables, un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 195 531 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, avec bâtisse dessus construite sise au 7467, boulevard Wilfrid-Hamel, le tout selon des conditions substantiellement conformes à l'offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 90 000 \$ taxes non applicables, compte tenu d'un acompte de 10 000 \$ déjà versé. À ce montant s'ajoutent des frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes, déjà versés lors de la signature de l'offre d'achat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0402 **Modification de la résolution CV-2008-0702 relative à la vente, à « Les Développements de la Capitale inc. », d'une partie des lots 1 145 345 et 3 653 160 du cadastre du Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-061 (Ra-1462)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de modifier la résolution CV-2008-0702, adoptée par le conseil de la ville le 7 juillet 2008, concernant la vente d'une partie des lots 1 145 345 et 3 653 160 du cadastre du Québec :

1° en remplaçant :

- à la ligne 2, les mots et chiffres « montant approximatif de 1 145 190 \$ » par les mots et chiffres « montant de 1 017 268,66 \$ »;
- à la ligne 5, le mot et les chiffres « lot 4 223 439 » par le mot et les chiffres « lot 4 389 702 »;
- aux lignes 6 et 7, les mots et chiffres « d'une superficie d'environ soixante-mille-sept-cent-quatre-vingt-cinq mètres carrés (60 785 m²) » par les mots et chiffres « d'une superficie de cinquante-neuf-mille-cinq-cent-soixante-huit mètres carrés et quatre dixièmes (59 568,4 m²) »;

2° en supprimant :

- aux lignes 13 et 14, les mots « et l'ajustement du prix de vente en fonction de la superficie exacte du terrain vendu »;

3° en remplaçant :

- à la première ligne du deuxième paragraphe, les mots et chiffres « Le solde à payer est d'environ 1 095 190 \$ », par les mots et chiffres « Le solde à payer est de 967 268,66 \$ ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0403 **Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif au contrat pour la tonte de pelouse - Saisons 2009, 2010 et 2011 (VQ-41088) - AP2009-084 (CT-2177771) — (Ra-1464)**

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Groupe F.V.P. inc. », d'un contrat pour la tonte de pelouse, au cours des saisons 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41088 et aux prix unitaires et horaire soumis dans sa soumission, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0404 Adjudication de contrats pour la réalisation des travaux d'entretien des aménagements paysagers - partie I - Années 2009, 2010 et 2011 (VQ-41031) - AP2009-112 (CT-2176719, CT-2176720, CT-2176721, CT-2176722, CT-2176723, CT-2176724, CT-2176725) — (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats en vue de l'exécution des travaux d'entretien des aménagements paysagers - partie I, pour les années 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41031 et aux prix unitaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes :

- « Paysagiste Idée Concept inc. » pour les lots I, III et VI, conformément à sa soumission en date du 25 février 2009;
- « Service d'entretien Teronet inc. » pour les lots II, IV et V, conformément à sa soumission en date du 27 février 2009;
- « Verdure Royale inc. » pour le lot VII, conformément à sa soumission en date du 11 février 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0405 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif au contrat de nettoyage des conduites d'égout sanitaires - Période du 1^{er} mai 2009 au 30 novembre 2011 (VQ-40648) - AP2009-115 (C.T. 2178536) — (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Sani-Orléans inc. », du contrat pour le nettoyage des conduites d'égout sanitaires, au cours de la période du 1^{er} mai 2009 au 30 novembre 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40648 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 5 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0406 Autorisation à l'arrondissement Charlesbourg - Engagement de crédit relatif au contrat pour la tonte de pelouse et le nettoyage des terrains municipaux - Saisons 2009, 2010 et 2011 (VQ-41236) - AP2009-123 (C.T. 2178402) — (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Charlesbourg à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la tonte de pelouse et le nettoyage des terrains municipaux, au cours des saisons 2009, 2010 et 2011 :

- pour le lot 1 - Parcs municipaux et certains lieux publics : « Entreprises Plus Express », selon sa soumission en date du 6 mars 2009;
- pour le lot 2 - Terrains municipaux : « Le Groupe Essa », selon sa soumission en date du 26 février 2009;

conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41236, aux prix unitaires et aux horaires soumis dans leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0407 Adjudication de contrats en vue de la réalisation des travaux d'entretien des aménagements paysagers - partie II - Années 2009, 2010 et 2011 (VQ-41032) - AP2009-137 (CT-2176726, CT-2176727, CT-2176728, CT-2176729, CT-2176730, CT-2176731, CT-2176732) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, le contrat en vue de l'exécution des travaux d'entretien des aménagements paysagers - partie II, pour les années 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41032 et aux prix unitaires de leur soumission respective :

- « Hortech Gestion d'espaces Verts » pour les lots VIII, IX, X, XI et XII, selon sa soumission en date du 6 mars 2009;
- « Gestion Vert-Sol-Eau inc. » pour les lots XIII et XIV, selon sa soumission en date du 5 mars 2009;

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0408 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery - Engagement de crédit relatif au contrat pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains - Saisons 2009, 2010 et 2011 (VQ-41384) - AP2009-163 (CT-2179089) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Déneigement Mark Boisvert enr. », d'un contrat pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains, au cours des saisons 2009, 2010 et 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41384 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 20 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0409 Prolongement des rues des Samares et de la Pinède, phase II - District électoral de Jean-Talon (18) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-043 (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la phase II du projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Constrobouurg (1997) inc. » et « Construction Denis Martel inc. », qui implique le prolongement des rues des Samares et de la Pinède, sur une longueur approximative de deux-cent-cinquante mètres linéaires (250 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser la conclusion, avec « Constrobouurg (1997) inc. » et « Construction Denis Martel inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 4° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0410 Convention entre la Ville de Québec et la « Société nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale » pour la réalisation des activités de la « Fête nationale dans la Capitale », les 23 et 24 juin 2009 à Québec - Versement d'une aide financière et d'une aide en services municipaux - DT2009-025 (CT-DT2009-025) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la « Société nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale » pour la réalisation des activités de la « Fête nationale dans la Capitale », les 23 et 24 juin à Québec;
- 2° le versement d'une subvention de 15 000 \$ à la « Société nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale » pour la réalisation desdites activités;
- 3° les dépenses reliées à la réalisation de la prochaine édition de la « Fête nationale dans la Capitale », les sommes requises étant disponibles dans chacun des services municipaux concernés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0411 Ajout au fonds des grands événements - Virement budgétaire - FN2009-020 (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser l'affectation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds des grands événements, provenant de la contribution financière du gouvernement du Québec pour appuyer la Ville de Québec dans son rôle de capitale nationale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0412 Modification de la résolution CV-2004-0524 - Affectation d'un montant de 2 101 900 \$ à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Sainte-Foy pour l'acquisition du lot 1 665 880 du cadastre du Québec (église Saint-Denys-du-Plateau) - Acquisition du lot 1 665 880 du cadastre du Québec, propriété de la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Foy - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - GI2009-056 (CT-GI2009-056) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

- 1° de modifier, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2004-0524, adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004, afin d'approprier le solde disponible en vue de l'acquisition de l'église Saint-Denys-du-Plateau pour une somme de 152 100 \$ et au paiement des honoraires professionnels nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement de l'église Saint-Denys-du-Plateau pour un montant de 236 026,45 \$;
- 2° d'affecter un montant de 2 101 900 \$ à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Sainte-Foy pour l'acquisition du lot 1 665 880 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec (église Saint-Denys-du-Plateau);
- 3° d'acquérir, de la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Foy, pour un montant de 2 254 000 \$ (taxes non applicables), le lot 1 665 880 du susdit cadastre, d'une superficie de neuf-mille-dix-neuf mètres carrés et six dixièmes (9 019,6 m²) avec bâtisses dessus construites, sises au 1100, route de l'Église, Québec, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° de fermer le projet Y040524 (honoraires professionnels en vue de l'agrandissement de la bibliothèque Monique-Corriveau).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0413 Acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 571 651 du cadastre du Québec et de servitudes affectant ce lot - Arrondissement Limoilou - GI2009-064 (CT-GI2009-064) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° de décréter l'acquisition d'une partie du lot 1 571 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 378 820 du susdit cadastre, tel que montré au plan préparé par monsieur Benoît Couture, arpenteur-géomètre, le 17 février 2009, sous le numéro 1319 de ses minutes;
- 2° de décréter l'acquisition de servitudes permanente et temporaire affectant des parties du lot 1 571 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui seront ultérieurement connues comme étant des parties du lot 4 378 821 du susdit cadastre, tel que montré au plan préparé par monsieur Benoît Couture, arpenteur-géomètre, le 17 février 2009, sous le numéro 1320 de ses minutes;

- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires pour l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de la parcelle de terrain et des servitudes mentionnées précédemment.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0414 Mutation de madame Sylvie Dolbec (ID. 024015) au poste de secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière attitré à l'arrondissement Charlesbourg et, sur demande, dans les autres arrondissements - RH2009-334 (CT-RH2009-334) — (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de muter madame Sylvie Dolbec (ID. 024015) de son poste de secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière, classe 1 (poste no 24777), attitré à l'arrondissement Limoilou au poste de secrétaire d'arrondissement et assistante-greffière, classe 1 (poste no 27136), attitré à l'arrondissement Charlesbourg, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel, avec possibilité d'affectation à un autre arrondissement en cas de nécessité, telles vacance d'un poste et absence ou incapacité d'agir d'une ou d'un titulaire du même poste et sur demande d'un directeur d'arrondissement pour combler un besoin temporaire dans les autres arrondissements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0415 Nomination au poste de directeur associé de la gestion de l'actif au Bureau de la retraite jusqu'au 30 septembre 2009 et au poste de directeur de la gestion de l'actif, à compter du 1^{er} octobre 2009 - RH2009-336 (CT-RH2009-336) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de nommer monsieur Benoît Beaulieu (ID. 003262), employé permanent, au poste de directeur associé jusqu'au 30 septembre 2009 et au poste de directeur de la gestion de l'actif au Bureau de la retraite à compter du 1^{er} octobre 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à un virement budgétaire de 40 000 \$ de la nature des salaires occasionnels de la même activité.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0416 Nomination au poste de directeur associé du Service de l'environnement et au poste de directeur du Service de l'environnement - RH2009-337 (CT-RH2009-337) — (Ra-1465)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de nommer monsieur Jacques Grantham (ID. 003433), employé permanent, au poste de directeur associé du Service de l'environnement, pour la période du 7 avril au 30 juin 2009 et à l'emploi de directeur du Service de l'environnement (poste 15717) à compter du 1^{er} juillet 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0417 Nomination au poste de directeur associé du Service de l'évaluation et nomination au poste de directeur et évaluateur du Service de l'évaluation - RH2009-338 (CT-RH2009-338) — (Ra-1465)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu :

1° de nommer monsieur Jean-Guy Kirouac (ID. 012710), employé permanent, au poste de directeur associé du Service de l'évaluation, pour la période du 7 avril au 30 novembre 2009;

2° de nommer monsieur Pierre Huot (ID. 012703), employé permanent, au poste de directeur et évaluateur du Service de l'évaluation (poste no 15710), avec effet le 7 avril 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0418 Nomination au poste de directeur associé de l'Office du tourisme de Québec et au poste de directeur de l'Office du tourisme de Québec - RH2009-388 (CT-RH2009-388) — (Ra-1465)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

1° de nommer monsieur Pierre Labrie (ID. 012712), employé permanent, au poste de directeur associé de l'Office du tourisme, pour la période du 27 avril au 30 juin 2009 inclusivement;

- 2° de nommer monsieur Gabriel Savard au poste de directeur de l'Office du tourisme (poste no 15718), avec effet le 27 avril 2009, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser le Service des finances à procéder à un virement de fonds de 23 000 \$ à l'activité 6320100 - « OTQ Direction - Direction et soutien » à partir de l'activité 9230100 « Frais généraux divers ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, les sommaires décisionnels portant les numéros AJ2009-037 jusqu'à TP2009-019 devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 21 avril 2009.

CV-2009-0419 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la résolution CA-2009-0058 - Règlement hors cour et la transaction relativement aux dossiers suivants : C.S. 200-17-007120-066, 9140-8575 Québec inc. (ci-après appelée 9140) et Compagnie américaine de fer et métaux inc. c. Ville de Québec; Tribunal administratif du Québec SAI-Q-126309-0605, Ville de Québec c. 9140; Tribunal administratif du Québec SAI-Q-126309-0605, Gestion Charles-Henri Labbé inc. et Gestion Robert Labbé inc. à titre d'occupantes - AJ2009-037 (Ra-1462)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification du paragraphe 1° de la résolution CA-2009-0058, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec le 17 février 2009, par le remplacement, à compter de la quatrième (4^e) ligne, des mots et chiffres « des lots 1 570 746 et 3 037 000 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, maintenant connus sous les numéros de lots 4 270 078 et 4 270 077 du susdit cadastre », par les mots et chiffres « du lot 4 270 078 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de quarante-quatre-mille-six-cent-douze mètres carrés et huit dixièmes (44 612,8 m²) ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0420 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la « Société pour le développement de la rivière Saint-Charles », dans le cadre de l'entretien, de la surveillance et de la sensibilisation quatre saisons du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger - Période d'avril 2009 à avril 2012 - EN2009-022 (CT-EN2009-022) — (Ra-1462)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la « Société pour le développement de la rivière Saint-Charles » quant au versement d'un montant de 329 999,67 \$, pour la période d'avril 2009 à avril 2010, de 336 599,66 \$ pour la période d'avril 2010 à avril 2011 et de 343 331,65 \$ pour la période d'avril 2011 à avril 2012 taxes provinciale et fédérale incluses, dans le cadre d'un contrat de service en vue de l'entretien, de la surveillance et de la sensibilisation quatre saisons du parc linéaire des rivières Saint-Charles et du Berger, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation au directeur du Service de l'environnement, monsieur Michel Lagacé et au greffier Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0421 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no 240 - emprunt, en 2009, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-019 (Ra-1462)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du *Règlement 240 - emprunt, en 2009, au Service de transport adapté de la Capitale (STAC) et nécessaire au paiement des coûts s'y rattachant*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 25 mars 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0422 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et « Stadacona inc. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-019 (Ra-1462)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 1 au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec et la papeterie « Stadacona inc. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège à 20 h 15.

CV-2009-0423 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la prise en charge des matériaux secs - Secteur ouest - Période du 1^{er} juin 2009 au 30 novembre 2012 (VQ-41155) - AP2009-152 (CT-2178856) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Veolia ES Matières résiduelles inc. », du contrat en vue de la prise en charge des matériaux secs, secteur ouest, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2009 au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41155 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 19 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 à 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0424 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la prise en charge des matériaux secs - Secteur est - Période du 1^{er} juin 2009 au 30 novembre 2012 (VQ-41156) - AP2009-154 (CT-2178866) — (Ra-1464)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Veolia ES Matières résiduelles inc. », du contrat en vue de la prise en charge des matériaux secs, secteur est, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2009 au 30 novembre 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41156 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 20 mars 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 à 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0425 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat clés en main pour la mise en place d'équipes de patrouille cycliste visant la sensibilisation des cyclistes, la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots et du Littoral et les espaces publics - Période du 15 avril au 15 novembre 2009, selon les besoins (Dossier 41365) - AP2009-169 (CT-AP2009-169) — (Ra-1464)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Vélo-Sécur », du contrat clés en main pour la saison 2009, en vue de la mise en place d'équipes de patrouille cycliste visant la sensibilisation des cyclistes, la sécurité à vélo, la réduction des incivilités sur les corridors cyclables des Cheminots et du Littoral et les espaces publics, selon les coûts unitaires, conformément à sa proposition en date du 17 mars 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0426 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention entre la Ville de Québec et « Le Festival d'été international de Québec inc. » relativement au versement d'une subvention de 264 500 \$ - DT2009-022 (CT-DT2009-022) — (Ra-1464)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion de la convention à intervenir entre la Ville de Québec et le « Festival d'été international de Québec inc. » relativement au versement d'une subvention au montant de 264 500 \$, dans le cadre de l'événement « Festival d'été de Québec », selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0427 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et l'appropriation à même les revenus additionnels - TP2009-020 (CT-TP2009-020) — (Ra-1464)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques en provenance de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île d'Orléans, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ sept-cents mètres cubes (700 m³) par année. Le revenu additionnel, pour la Ville, s'élèvera à 14 000 \$ par année;
- 2° l'appropriation, à même les revenus additionnels, d'un montant de 4 000 \$ pour couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels à l'activité « pompage et évacuation des eaux usées », conditionnellement à la signature de l'entente;
- 3° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la ville, l'entente selon des conditions substantiellement conformes au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0428 *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 467 - Renonciation au droit d'opposition - EM2009-005 (Ra-1462)*

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 467.*

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de protection contre l'incendie et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 467.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0429 *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 468 - Renonciation au droit d'opposition - EM2009-004 (Ra-1462)*

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 468.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 468.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0430 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 465 et l'appropriation d'un montant de 1 764 500 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - AT2009-060 (Ra-1464)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 465;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 764 500 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 465. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que sur le versement de contributions financières pour la réalisation de travaux routiers et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 465.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0431 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 466 - Renonciation au droit d'opposition - EM2009-007 (Ra-1464)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 466.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules et d'équipements motorisés d'utilisation mixte ainsi que d'accessoires et d'équipements d'appoint de gestion et d'opération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 466.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0432 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 469 - Renonciation au droit d'opposition - DE2009-034 (Ra-1464)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 469.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 469.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0433 Appropriation, à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Charlesbourg et de l'arrondissement Charlesbourg - Aménagement d'une piste BMX au parc Notre-Dame - A4LS2009-017 (CT-A4LS2009-017) — (Ra-1462)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'approprier :

- un montant de 7 829,87 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'ancienne Ville de Charlesbourg;
- un montant de 42 170,13 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Charlesbourg;

en vue de la réalisation de travaux dédiés à l'aménagement d'une piste BMX au parc Notre-Dame.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0434 Modification de la résolution C2001-618, adoptée par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Charlesbourg lors de sa séance du 17 décembre 2001, relative à une aide financière de 100 000 \$ accordée au « Patro de Charlesbourg », afin de soutenir la réalisation d'un projet de restauration du site Notre-Dame-des-Bois et affectation du montant résiduel de 77 000 \$ à un projet de réfection de la piscine du « Patro de Charlesbourg » - A4LS2009-019 (Ra-1462)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de modifier la résolution C2001-618, adoptée par le conseil municipal de l'ancienne Ville de Charlesbourg lors de sa séance du 17 décembre 2001, par l'insertion, après le paragraphe 3), du suivant :

« 3.1 d'autoriser le Patro de Charlesbourg à utiliser le montant résiduel de la dépense faite en rapport de cette appropriation aux fins de réaliser les travaux de remplacement des équipements servant à l'opération de la piscine du Patro de Charlesbourg ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0435 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le « Centre communautaire de Beauport inc. » quant au versement, par la Ville de Québec, pour les années 2009, 2010 et 2011, d'une somme à titre de compensation au « Centre communautaire de Beauport inc. » afin d'accomplir sa mission, d'organiser et d'administrer ses activités de loisir et de vie communautaire, de gérer ses équipements et de réaliser son plan d'action - A5LS2009-022 (CT-2178974) — (Ra-1462)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville, relativement à la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et le « Centre communautaire de Beauport inc. » quant au versement, par la Ville de Québec, d'une somme à titre de compensation pour chacune des années 2009, 2010 et 2011, au « Centre communautaire de Beauport inc. » afin d'accomplir sa mission, d'organiser et d'administrer ses activités de loisir et de vie communautaire, de gérer ses équipements et de réaliser son plan d'action, le tout sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0436 Avis de motion relatif au Règlement sur les services professionnels requis pour la mise en oeuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1516 - AT2009-051 (Ra-1462)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'octroi des contrats de services professionnels et l'acquisition de biens et de services afférents à la mise en oeuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement.

Ce règlement prévoit une dépense de 400 000 \$ pour les services professionnels et l'acquisition de biens et de services ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0437 Appropriation d'un montant de 40 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2009-051 (Ra-1462)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 40 000 \$ au fonds général de la Ville,

soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1516. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0438 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement au partage de certains coûts, R.V.Q. 1030 - DE2009-044 (Ra-1464)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement au partage de certains coûts*, R.V.Q. 1030.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0439 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux relativement au partage de certains coûts, R.V.Q. 1030 - DE2009-044 (Ra-1464)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux* afin de prévoir le partage des coûts reliés à la réalisation d'une infrastructure ou d'un équipement municipal concernant les signaux lumineux, les panneaux de signalisation et le marquage de la chaussée.

Il prévoit que ces coûts sont assumés en totalité par le titulaire à l'exception d'une part assumée par la ville relativement aux signaux lumineux situés sur une intersection d'une voie de circulation réalisée en vertu d'une entente avec la ville et d'une autre voie de circulation existante qui appartient déjà à la ville.

Il retire les coûts reliés à la réalisation d'une piste cyclable des coûts que le titulaire doit prendre à sa charge.

Il modifie certaines largeurs maximales applicables relativement à une voie de circulation, à un trottoir et à un passage piétonnier.

Il prévoit que la ville prend à sa charge les taxes applicables sur un montant qu'elle assume pour la réalisation d'un terre-plein et les coûts reliés à l'acquisition de certains terrains ou de certaines servitudes.

Il prévoit de plus de nouvelles modalités à être respectées préalablement à la signature d'une entente et la possibilité, pour la ville, de se décharger de certaines de ses obligations lorsque le titulaire et un bénéficiaire ont conclu une entente de partage des coûts.

Il prévoit de nouvelles modalités de calcul du montant des garanties exigées

et la possibilité de combiner certaines garanties.

Finalement, il prévoit qu'aucune acceptation complète ne peut être autorisée dans les 12 mois qui suivent une acceptation partielle des travaux si moins de 75 % des lots donnant sur une voie de circulation réalisée en vertu de l'entente possèdent un bâtiment principal.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0440 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement du parc-école Provancher et de différents parcs ainsi que l'acquisition de matériel et d'équipement pour les programmes d'activités de l'arrondissement Laurentien et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1501 - A8LS2009-009 (Ra-1464)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'aires de jeux au parc-école Provancher, soit la cour de l'école Marguerite-D'Youville, et dans différents parcs ainsi que l'acquisition de matériel et d'équipement pour les programmes d'activités de l'arrondissement Laurentien.

Ce règlement prévoit une dépense de 220 734 \$ pour la réalisation des travaux et l'acquisition de matériel et d'équipement ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0441 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement, pour l'année 2009, d'une subvention à L'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1502 - CU2009-026 (Ra-1464)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour but d'autoriser, pour l'année 2009, une dépense de 669 620 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, d'une subvention du même montant à L'Institut Canadien de Québec pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias pour les bibliothèques de la ville dont il assume la gestion.

Ce règlement a également pour but d'autoriser des dépenses de 67 620 \$ et de 66 500 \$ pour le versement, par la Ville de Québec, de subventions des mêmes montants à L'Institut Canadien de Québec, dévolues respectivement aux bibliothèques Aliette-Marchand de l'arrondissement Les Rivières et aux bibliothèques Chrystine-Brouillet et Le Tournesol de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, pour l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias, sous réserve d'une entente de gestion entre chacun de ces arrondissements et L'Institut Canadien de Québec.

Ce règlement a enfin pour objet d'autoriser une dépense d'une somme de 596 260 \$, dévolue aux bibliothèques gérées par les arrondissements Sainte-Foy – Sillery, Charlesbourg, Beauport et Laurentien, pour

l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

Le règlement décrète un emprunt de 1 400 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans afin d'acquitter le coût des dépenses autorisées.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0442 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés à la bibliothèque Aliette-Marchand - CU2009-026 (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » quant au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés à la bibliothèque Aliette-Marchand, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0443 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés aux bibliothèques Le Tournesol et Chrystine-Brouillet - CU2009-026 (Ra-1464)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » quant au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés aux bibliothèques Le Tournesol et Chrystine-Brouillet, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0444 **Protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés à diverses bibliothèques, incluant la bibliothèque Gabrielle-Roy - CU2009-026 (Ra-1464)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » quant au versement d'une subvention pour l'achat de documents destinés aux bibliothèques énumérées à l'annexe 1 du protocole (incluant la bibliothèque Gabrielle-Roy), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0445 **Demande d'aide financière, pour l'année 2009, auprès de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » - CU2009-026 (Ra-1464)**

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de demander une aide financière, pour l'année 2009, auprès de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » aux fins de l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-0446 **Avis de motion relatif au *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2009 et suivantes, du Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1514 - DE2009-033 (Ra-1464)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 8 800 000 \$ pour le versement, pour l'année 2009 et suivantes, de subventions en vertu du *Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec, R.R.V.Q.*, chapitre P-10.

Ce règlement prévoit également un emprunt d'un montant total de 8 800 000 \$ à ces fins dont 4 400 000 \$ sont remboursés par la Société d'habitation du Québec en application d'une entente conclue avec cette dernière concernant l'administration du programme Rénovation Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0447 *Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale pour l'aménagement du parc-école La Grande Hermine, situé dans l'arrondissement Limoilou, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1522 - A6LS2009-011 (Ra-1464)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 185 000 \$ pour le versement par la ville à la Commission scolaire de la Capitale d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses, pour l'aménagement du parc-école La Grande Hermine, situé dans l'arrondissement Limoilou.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-0448 *Avis de motion relatif au Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1510 - AT2009-059 (Ra-1465)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport ainsi que l'exécution de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout, de trottoirs, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux et de signalisation sur le réseau routier de la ville, à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération, ainsi que l'octroi de contrats de services professionnels de même que l'embauche du personnel d'appoint pour la planification et l'élaboration d'études en matière d'aménagement routier, de transport et de contrôle du bruit.

Ce règlement prévoit une dépense de 13 080 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-0449 Appropriation d'un montant de 1 308 000 \$ au fonds général de la Ville - AT2009-059 (Ra-1465)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'approprier un montant de 1 308 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1510. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-0450 *Règlement sur des travaux de réaménagement de la salle Pierre-Garon de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1478 - A4LS2009-003 (Ra-1459)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement de la salle Pierre-Garon de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1478.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0451 *Règlement sur le versement d'une subvention à l'Externat Saint-Jean-Eudes pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de construction du Centre aquatique municipal Saint-Jean-Eudes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1486 - LS2009-011 (Ra-1460)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à*

l'Externat Saint-Jean-Eudes pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de construction du Centre aquatique municipal Saint-Jean-Eudes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1486.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0452 *Règlement modifiant le Règlement sur la phase 3 de la mise en valeur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1498 - AT2008-282 (Ra-1460)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la phase 3 de la mise en valeur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1498.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0453 *Règlement abrogeant le Règlement sur des travaux d'enfouissement des réseaux câblés de distribution dans le secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1500 - AT2008-282 (Ra-1460)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur des travaux d'enfouissement des réseaux câblés de distribution dans le secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame situé dans l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1500.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0454 *Règlement sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1504 - GI2009-030 (Ra-1458)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection de structures et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1504.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0455 *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du marché public de Sainte-Foy et de la maison Hamel-Bruneau, R.V.Q. 1505 - A3LS2009-011 (Ra-1460)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification du marché public de Sainte-Foy et de la maison Hamel-Bruneau*, R.V.Q. 1505.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0456 *Règlement sur des travaux de construction, d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles ainsi que sur le versement d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1506 - A7LS2009-006 (Ra-1459)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles ainsi que sur le versement d'une subvention à la Commission scolaire de la Capitale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1506.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0457 *Règlement sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1507 - GI2009-038 (Ra-1460)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques et les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation de projets de réfection, de rénovation et de construction de bâtiments, d'équipements et de structures inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009-2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1507.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0458 *Règlement sur des travaux de réhabilitation environnementale des sols du Centre Saint-Roch de l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1508 - EN2009-028 (Ra-1460)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réhabilitation environnementale des sols du Centre Saint-Roch de l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1508.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0459 *Règlement sur des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, du réseau routier ainsi que des dépôts à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1509 - TP2009-017 (Ra-1460)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout du réseau routier ainsi que des dépôts à neige et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1509.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-0460 *Règlement sur des travaux de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1511 - A6LS2009-009 (Ra-1460)*

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement de certains parcs situés dans l'arrondissement Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1511.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 21 h 32, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh